

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Octobre

## DEUX POLITIQUES

Le discours que M. le Ministre de l'Intérieur a prononcé dimanche à Oloron, est assurément une réponse topique aux accusations et aux récriminations dont le cabinet actuel a été assailli depuis six mois. M. Barthou s'est défendu avec un courage et une vigueur qu'on ne saurait trop approuver, contre les attaques des radicaux et des socialistes. Aux menaces qu'on ne cessait d'adresser au gouvernement, le gouvernement a répliqué, cette fois, qu'il était prêt à tenir tête à ses agresseurs. Loin de se faire la moindre illusion sur les intentions de ses adversaires, et de leur proposer la paix, il s'est déclaré très résolu à les combattre. Nous estimons qu'il a parfaitement compris son rôle et qu'il a rempli tout son devoir envers ses amis. Si l'équivoque peut profiter aux charlatans de l'extrême-gauche, elle nuit aux modérés qui ont le plus grand intérêt à déployer leur drapeau et à soutenir franchement leur programme.

La politique dont M. le Ministre de l'Intérieur s'est fait l'apôtre éloquent, dans son discours de dimanche, est nettement opposée à celle de l'ancien cabinet radical. Au lieu de vivre du concours et de l'appui des socialistes révolutionnaires, le ministère actuel explique loyalement qu'il ne transigera jamais avec eux.

« Toute transaction, a dit M. Barthou, est une abdication qui commence. Les collectivistes ne cèdent rien, et leur force, à vrai dire, consiste moins dans le succès de leur propagande, et dans une adhésion réfléchie des électeurs, que dans les complaisances inattendues auxquelles se laissent entraîner la faiblesse coupable des uns et les perfides calculs des autres. Qu'importent les déclarations contre le collectivisme, si les actes démentent les paroles, si les projets de loi par lesquels on veut les désarmer, n'ont

d'autre effet que d'accroître leur audace et d'éveiller leurs espérances, si les divergences sur les principes n'empêchent pas l'alliance entre les hommes ? »

Voilà qui est parfaitement clair. Et M. Barthou ne l'est pas moins, quand il repousse toute révision qui aurait pour but de diminuer les prérogatives du Sénat, et tout impôt progressif sur le revenu, qui serait une œuvre de haine et de division sociale. Au lieu de poursuivre ces prétendues réformes qui sont le contraire des progrès réels, qui contribuent plutôt au recul ou au retour vers les abus du passé, M. le ministre de l'intérieur réclame l'urgence en faveur de ces mille projets d'ordre raisonnable et pratique, dont l'agitation brouillonne des radicaux a toujours provoqué l'ajournement.

La question de savoir si une pareille politique a la confiance de la démocratie et du suffrage universel, sera résolue à son heure par les élections générales. Nous verrons bien, dans quelques jours, si elle a perdu la confiance du Parlement. Les adversaires et les amis du cabinet se compteront, et il est désirable qu'ils puissent se compter sur un ordre du jour précis, à la suite d'une interpellation où les radicaux-socialistes auront exposé leur programme, où les républicains modérés auront défendu le leur. Ce sont bien deux politiques qui sont en présence, celle de l'ancien cabinet Bourgeois et celle du cabinet Méline.

Nous sommes convaincus que la majorité des deux Chambres, comme la majorité du pays, restera fidèle à M. Méline, surtout si le cabinet actuel met de plus en plus ses actes d'accord avec ses excellents discours.

X...

## INFORMATIONS

### Les projets du gouvernement

Voici, d'après le *Matin*, l'énumération complète des projets de loi élaborés par les

ministres pendant les vacances, et qui seront déposés à la rentrée sur le bureau de la Chambre :

- 1° Par le ministre des finances :  
Le projet portant régularisation des crédits ouverts en Conseil d'Etat pour les fêtes franco-russes ;  
Le projet portant renouvellement du privilège de la Banque de France ;  
Le projet de réforme fiscale rectifié, c'est-à-dire le projet d'impôt sur les revenus par cédules distinctes, modifié en vue de tenir compte des critiques formulées contre le projet primitif.
- 2° Par le ministre de l'intérieur :  
Un projet tendant à substituer aux quatre-vingt-six conseils de préfecture départementaux existant actuellement, dix-huit conseils régionaux ;  
Un projet tendant à enlever au Parlement, pour le donner aux Conseils généraux, le droit de voter souverainement les emprunts départementaux dont le délai de remboursement n'excéderait pas trente ans, et à donner à ces assemblées départementales la faculté de voter, jusqu'à concurrence de vingt, les centimes additionnels qu'ils ne peuvent voter que jusqu'à concurrence de douze ;  
Un projet modifiant la loi municipale du 5 avril 1884, en vue de réduire les formalités de l'instruction administrative auxquelles sont soumises un grand nombre d'affaires communales ;  
Enfin un projet ayant pour objet de soumettre les travaux publics départementaux et communaux aux mêmes principes quant à la déclaration d'utilité publique.
- 3° Par le ministre de la justice :  
Un projet tendant à réduire le personnel des cours et tribunaux ;  
Un projet tendant à réviser et simplifier le régime hypothécaire, en vue d'en faire disparaître des dispositions surannées et sans utilité ;  
Un projet tendant à modifier les conditions de recrutement et de fonctionnement du notariat.
- 4° Par le ministre de l'agriculture :  
Un projet de loi tendant à instituer des primes à la sortie en faveur des sucres français, pour leur permettre de lutter contre les sucres allemands et autrichiens.
- 5° Par le ministre de l'instruction publique :  
Un projet de loi tendant à réformer le régime du baccalauréat ;  
Un projet tendant à modifier le fonctionnement du Conseil supérieur de l'instruction publique, notamment en vue de créer dans cette assemblée une section de contentieux.
- 6° Par le ministre du commerce :

Un projet modifiant la législation des brevets d'invention ;

Un projet portant création à Paris d'un office central de commerce, à l'exemple de ceux existant à l'étranger ;

Un projet réglant les conditions d'allocation des primes à la filature, en vue de fixer un maximum aux sacrifices que s'impose le Trésor ;

Un projet modifiant le service des bons de poste à somme fixe et des mandats-poste, en vue de faciliter l'envoi d'argent par la poste.

7° Par le ministre de la guerre :

Un projet relatif à l'organisation de l'armée coloniale et un autre relatif à l'avancement des sous-officiers.

Enfin, le ministre des travaux publics déposera un projet tendant à autoriser l'établissement d'une gare centrale à la Compagnie d'Orléans, sur les terrains de l'ancienne Cour des Comptes au quai d'Orsay. Il déposera également un projet ayant pour objet le rachat par l'Etat des canaux du Midi et les compensations à accorder à la Compagnie du Midi.

Ajoutons que le cabinet actuel reprend pour son compte certains projets de loi présentés par le ministère précédent et auxquels il se borne à apporter quelques modifications. De ce nombre est le projet sur la conversion de la dette de Madagascar.

### Les douzièmes provisoires

Aurons-nous, ou n'aurons-nous pas de douzièmes provisoires cette année ? Les radicaux nous assurent que nous en aurons, ce qui ne sera pas la première fois. L'an passé, il est vrai, le budget dont la discussion s'était ouverte le 23 novembre, était voté par la Chambre 20 jours plus tard, le 13 décembre suivant, et nous avons ainsi échappé à la tradition. Mais à cette époque les radicaux étaient au pouvoir et les modérés se sont bien gardés de faire une opposition qui aurait pu être préjudiciable à la marche normale des affaires. Cette année, ce sont les modérés qui ont permuté avec les radicaux ! Nous n'avons par l'illusion de croire que les agitateurs ordinaires se tiendront tranquilles pendant les quelques semaines que durera l'examen de la loi des finances.

Ils multiplieront au contraire les incidents et interpellations. Puis, lorsque par leur fait, ils auront retardé indéfiniment le vote du budget, ils feront reproche à nos ministres de proposer des douzièmes provisoires ! C'est une logique admirable. La Chambre pourrait à la rigueur trouver un moyen de se débarrasser de l'obstruction en limitant à une par semaine le nombre des séances consacrées aux divagations de l'extrême-gauche et au développement de ses interpellations.

que je t'ai faite ?

Elle de répondre simplement comme une digne femme qu'elle était :

— C'est oublié !

VI

Il est neuf heures du soir.

Chez les Dubois, le souper vient de se terminer, c'est la veillée. Les garçons sont allés faire un tour, histoire de fumer une pipe, la secon le qu'ils se permettent de la journée. Catherine monte une coiffe pour sa mère, et Geneviève lui tricote des bas de laine bien chauds pour qu'elle n'ait jamais froid l'hiver qui va venir. Quand au père, il a quitté ses lunettes et posé le *Petit Journal* en applaudissant au bon sens de Thomas Grimm. De temps à autre, il jette les yeux du côté de Geneviève. On comprend, qu'il voudrait causer avec elle, mais qu'il n'ose ouvrir le feu. La rusée s'en aperçoit bien. Toutefois elle n'a garde de l'encourager, car elle se doute de ce qu'il a à lui dire.

N'a-t-elle point reçu tantôt une lettre de Jean Valinier ainsi conçue :

« Mademoiselle,  
« C'est l'aveu de votre père que je me permet de vous écrire. Depuis longtemps je vous aime et je n'ai jamais manqué de vous le faire savoir. Jusqu'à présent, vous avez été avec moi peu communicative, mais je manquerais au respect que je vous dois si j'attribuais votre silence à autre chose qu'à la réserve si naturelle à une fille bien élevée. J'estime ce tact et j'y rends de grand cœur hommage, mais ne trouvez-vous point que l'heure est venue de causer nettement d'un projet qui m'est si cher ! J'en est entretenu M. Dubois, j'ai la satisfaction d'avoir acquis la preuve que ce mariage lui agréerait. So flant à votre raison, il m'a autorisé à vous demander préalablement votre permission, m'assurant qu'il ne contrairait pas votre volonté. Ce soir votre père corroborera ma démarche par un entretien avec vous. Je me flatte qu'il répondra aux ardents desirs avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Mademoiselle.  
Jean Valinier  
prote

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 11

LE

## MÉCANICIEN GERBAL

PAR

Paul TIMON

Ouvrage couronné par la Société de tempérance

V

— Eh bien ; lui dit-elle, as-tu trouvé ?  
— Rien, ma pauvre vieille, répondit-il d'une voix sombre où la fureur prenait une modulation menaçante.  
— Courage, Gerbal !  
— Courage ! courage ! vous n'avez que ce mot-là sur les lèvres, vous autres ! Ça donne-t-il la soupe, le courage ? Partout ils m'ont flanqué à la porte. Ah ! ce coquin de Ferdinand ! Dubois lui avait pourtant dit que ça me ferait plaisir de travailler. J'imagine que je gêne ce cadet. Pour sûr que ce cadet doit manigancer quelque chose contre nous.  
— Et que veux-tu que les Dubois aient contre nous ? Est-ce que nous pouvons leur porter ombrage ?  
Gerbald raconta alors à sa femme sa visite de la veille, sa conversation avec les deux frères, et la promesse qui lui avait été faite de marier Francis à Geneviève...  
Il n'avait pas achevé que Francis entra, huilieux, tout noir de la fumée de sa machine. Il arrivait de Valence et devait « faire le rapide n° 5 de la nuit. » Il avait entendu la dernière phrase de son père.  
— Vous avez fait cela ? lui dit-il tremblant d'émotion.  
— Oui, fils, je l'ai fait.

— Qui vous a dit que je tiens à Geneviève ?  
— Cette malice ! Ça ne crève-t-il pas les yeux ?  
— La démarche de ton père te chagrine-t-elle ? demanda Mme Gerbal.  
Francis leur tendit sa rude main. Son regard brillait d'une joie vive.  
— Me marier avec Geneviève, dit-il, serait le but, mais il ne faut pas se bercer de cette illusion. Jamais les Dubois n'y consentiront.  
— Et Geneviève, crois-tu qu'elle n'y consentira point elle.  
Le mécanicien pâlît sous la couche de suie qui couvrait son rude visage. Il savait bien que Geneviève l'aimait et qu'elle ne serait pas à un autre, de son propre consentement du moins...  
— Geneviève, dit-il, est une fille trop sage pour outrepasser la volonté de son père s'il la lui manifeste contraire à la sienne...  
— Ne crains pas cela, Francis, interrompit Gerbal. Les Dubois m'ont promis de « voir », si...  
— Si ?  
— Si...  
— Si quoi ?  
Gerbald hésita.  
— Si je ne t'otoie plus ni la bouteille... ni les cartes... ni rien du tout, soupira Gerbal naïvement.  
Le fils hochait la tête, tant il lui semblait impossible que son père rompit avec ses vieilles habitudes.  
— Tu comprends continua Gerbal, que je t'aime trop, Francis, pour ne pas me soumettre à cette condition.  
— C'est bien, Gerbal, murmura la mère. Oui, c'est bien ça.  
— Je vous remercie de ce que vous tentez pour moi, dit le mécanicien. Certes, Geneviève serait pour vous une bru bien affectueuse, mais l'avoir pour femme me paraît à moi aussi difficile que d'arrêter le rapide n° 5 en 10 mètres.  
— Francis, reprit Gerbal, je ne boirai plus pour que



L'Affaire Barthou-Cornudet

La Lanterne publie la note suivante : « A la suite d'un article paru dans l'Estafette du 18 octobre, sous la signature du rédacteur politique, M. Emile Cornudet se jugeant gravement offensé, a prié deux de ses amis, MM. Vigeant, chevalier de la Légion d'honneur, président de l'Académie d'escrime française et M. Maurice Allard, rédacteur à la Lanterne, de demander à M. Moguez, rétractation ou réparation par les armes. MM. Vigeant et Allard se sont présentés, hier soir, à 6 heures et demie au siège de l'Estafette, 18, rue du Croissant, où il leur a été répondu que les bureaux du journal étaient fermés, et que M. Moguez était absent. « Les témoins de M. Cornudet ont laissé leurs cartes, déclarant qu'ils se présenteraient de nouveau, ce matin, à 9 heures. » La Lanterne, ajoute en outre que M. Emile Cornudet, visé par un article paru dans le Télégramme de Toulouse, vient d'envoyer deux de ses amis, MM. de Verninac, sénateur du Lot, et M. Vival, député du Lot, à M. Latapie, rédacteur en chef de ce journal.

Entrevue du Tsar et de Guillaume II

Wiesbaden, 20 octobre. L'empereur de Russie, le grand-duc Serge et le grand-duc de Hesse sont arrivés ici à midi quarante. L'empereur Guillaume attendait le tsar à la gare. Après s'être salués cordialement, les deux souverains sont montés dans une voiture découverte, attelée de quatre chevaux, et se sont rendus au château royal au milieu des hourras de la foule. Le tsar portait un uniforme allemand, Guillaume un uniforme russe. On croit que le tsar retournera à Darmstadt à deux heures trente. Wiesbaden, 20 octobre. Le tsar est retourné à Darmstadt à deux heures trente. L'empereur d'Allemagne l'a reconduit à la gare. Paris, 20 octobre. A propos de l'entrevue du tsar et de Guillaume à Darmstadt, la presse allemande elle-même accorde en général peu d'importance à cette visite de courtoisie. La Lokalanzeiger dit que l'absence de ministres lui enlève toute portée politique. La Gazette de Cologne partage cet avis et ajoute que l'entrevue était déjà décidée avant le voyage du tsar en France; par conséquent, elle ne pouvait pas ne pas avoir lieu. Le Tageblatt la considère comme un symptôme pacifique. La presse autrichienne est moins enthousiaste encore. La Neue Presse dit que la visite de l'autocrate russe à la République avait une signification tout autre que la politesse de Darmstadt. Le Tageblatt constate que rien ne peut affaiblir l'intimité de la Russie et de la France.

Pas d'emprunt russe

On télégraphie de St-Petersbourg : Le Journal de St-Petersbourg écrit : Divers journaux, dans ces derniers temps, ont répandu le bruit qu'un nouvel emprunt russe, d'un chiffre important, serait prochainement contracté à l'étranger. Nous sommes en mesure de déclarer que ce

bruit est entièrement dénué de fondement et que le gouvernement russe n'a nullement l'intention de contracter, soit actuellement, soit dans un avenir prochain, un emprunt extérieur, pour son compte ou pour celui d'une autre puissance, avec la garantie du gouvernement impérial.

Un journal russe francophobe

Saint-Petersbourg, 20 octobre. Un arrêté du ministre de l'intérieur, en date d'hier suspend pour un mois le journal du prince de Mestchersky, le Grajdanine et lui inflige un troisième avertissement en vertu duquel, aux termes de la loi, cette feuille bi-hebdomadaire ne pourra plus réparer désormais, que sous le régime de la soumission à la censure préalable. Cet arrêté, rendu pour infractions aux conventions envers un gouvernement ami de la Russie, a été motivé par la grossièreté des attaques écrites de Paris par le prince Mestchersky lui-même, contre la prétendue impiété, l'intolérance, les persécutions du gouvernement républicain à l'égard du clergé et de la religion; contre l'attitude et la conduite personnelle, calomnieusement travestie, de M. Félix Faure pendant le séjour du tsar en France; contre les actes du ministère Méline et contre l'armée française que le prince Mestchersky s'est efforcé de dénigrer et de ridiculiser d'une ignoble façon. L'opinion publique russe approuve hautement et unanimement cette punition infligée par l'administration gouvernementale et proteste vivement contre le langage révoltant du pamphlétaire réactionnaire francophobe.

LA QUESTION D'ORIENT

Londres, 20 octobre. Hier soir, a été tenue, à Saint-James-Hall, la grande réunion annoncée pour protester contre le gouvernement du sultan. Il y avait beaucoup de dames. L'évêque de Rochester présidait. Le duc de Westminster s'était fait excuser. Londres, 20 octobre. Le Daily News a reçu des nouvelles d'après lesquelles un terrible massacre aurait eu lieu à Van. Constantinople, 19 oct. (via Philippopoli). Dans les milieux politiques ottomans, on est persuadé qu'une entente est établie entre l'Angleterre, la Russie et la France au sujet de la question d'Orient. Depuis que cet accord existe, un notable changement s'est opéré dans les négociations au sujet du plan de réformes à imposer au sultan. Les pourparlers qui avaient lieu au début entre les six ambassadeurs des grandes puissances, sous la présidence du baron de Calice, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, doyen du corps diplomatique, ne se poursuivent actuellement qu'entre les représentants de la Russie, de la France et de l'Angleterre, auxquels est venu se joindre l'ambassadeur d'Italie. C'est M. Cambon, ambassadeur de France, qui dirige, pour ainsi dire, les négociations, et c'est lui qui est chargé de la délicate mission de notifier au sultan les décisions des puissances. On sait positivement que dans le plan général des réformes, ce sont les intérêts russes qui prédominent, et qu'au cas de retard ou de refus du sultan d'exécuter les réformes, la Russie agirait pour obtenir la soumission du sultan. Si un ultimatum restait inefficace, l'escadre de la mer Noire pénétrerait dans le Bosphore, pendant que

les flottes des trois autres puissances occuperaient les ports turcs de la Méditerranée. D'après certains renseignements, il serait fait mention, dans le plan de réformes, d'un emprunt de 250 millions garanti par les puissances pour permettre au gouvernement ottoman de mettre les réformes à exécution. Londres, 20 octobre. Toute la presse anglaise s'occupe ce matin du meeting tenu hier soir à Saint James' Hall pour protester contre le gouvernement du sultan ainsi que de la lettre de lord Salisbury déclarant que l'Angleterre n'agissait pas isolément à Constantinople. Le Daily Graphic dit que le meeting de Saint James' Hall prouve que la nation anglaise désire véritablement mettre un terme aux atrocités turques. Tout indique que la diplomatie de lord Salisbury s'est attachée à obtenir ce résultat par une entente avec la Russie et la France. Le Daily News estime que le concert des puissances, pour une action à Constantinople, est nécessaire; mais ceci, ajoute-t-il, n'implique pas la nécessité d'un concert de toutes les puissances. Le Standard, tout en admettant la possibilité d'une action de la France, de la Russie et de l'Angleterre, pense que cette action sera purement diplomatique et n'aura pas d'autre but que l'ouverture des Dardanelles. « La lettre de lord Salisbury, dit le Morning Post, doit satisfaire tous ceux qui prétendent n'avoir d'autre objet que de prêter leur concours au gouvernement pour arriver à une action commune des puissances. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Au « Réformateur »

Le vénérable Réformateur nous a accusés d'être méchants : la première méchanceté est partie de chez lui, à notre adresse, puisqu'il nous accusait, sans attaques de notre part, de chercher à mettre la désunion entre « le parti radical et le parti démocratique » (sic), et cela dans un but « financier et commercial ». Ce point bien établi, nous dirons au Réformateur que, bien volontiers, nous lui donnons acte qu'il est notre aîné dans la carrière. Malheureusement les journaux ne sont pas comme le vin que l'on met en bouteilles et qui s'y améliore; c'est plutôt comme le pompon du pompier, vous savez bien. Un pompier, c'est comme son pompon Plus ça devient vieux, plus ça devient bête. Dieu nous garde d'appliquer ce dicton au Réformateur; sa vieillesse est verte et nulle trace de gâtisme précoce ne perce dans sa prose; ce n'est certes pas lui qui a besoin qu'on lui infuse un sang nouveau; mais que le Réformateur ne fasse plus le méchant, nous avons bien voulu relever son insinuation fielleuse, c'est fait; qu'il nous laisse la paix. Nous avons, lui et nous, mieux à faire que de polémiquer ensemble. ZUT.

mandant s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, le malheureux se dressa brusquement de son banc et d'un ton de voix où la résignation se mêlait au repentir. — Je demande pardon de mes crimes au bon Dieu et à la société, je demande au tribunal de me frapper sans pitié, puisse ma triste vie servir d'exemple à ceux qui seraient tentés de s'écarter de la ligne droite du devoir. Je demande pardon à mon généreux défenseur et à toute sa famille, je demande pardon à l'homme dont j'ai trahi l'honneur dans la boue, brisé le cœur, torturé la vie et que j'ai voulu assassiner ensuite, je demande pardon au héros et au saint qui n'a répondu à mes infamies et à mes crimes que par des paroles de miséricorde et d'oubli. Et courbant la tête, vaincu par l'émotion, fléchissant comme sous le poids d'une dette de reconnaissance trop lourde et qu'il se sentait à jamais incapable d'acquitter, il se laissa tomber lourdement sur son banc, la tête cachée dans ses mains, le corps secoué de sanglots profonds, déchirants, qui retentissaient dans le cœur de tous les assistants. Le jury, cependant, s'était retiré dans la salle de ses délibérations, il reparut au bout de dix minutes avec un verdict fortement mitigé de circonstance atténuantes; Dubulle était condamné à dix ans d'emprisonnement. — Ah! mon Dieu, s'écria-t-il, j'aurai le temps d'expier. Il se jeta en sanglotant sur la main de son défenseur. — Merci, pardon, balbutiait-il. — Du courage, murmura Paul, tout n'est pas fini, je vais faire signer un recours en grâce aux jurés, peut-être obtiendrez-vous une réduction de peine. — Non, non, supplia Dubulle avec énergie, vous savez, j'ai autre chose à expier, un crime dont les témoins n'ont pas parlé et dont je ne me suis pas accusé pour ne pas salir la mémoire d'un brave officier, que j'avais entraîné. — Taisez-vous, malheureux, votre repentir efface

Perception

M. Graux, ancien préfet du Lot, récemment préfet du Doubs, est nommé percepteur du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Cour d'appel d'Agen

E. Dubuc, président de chambre à Agen, est nommé procureur général à Alger.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Georges Pradines, notaire et maire de Limogne, décédé à la suite d'une cruelle maladie de larynx. M. Pradines avait à peine quarante-cinq ans. D'une constitution des plus robustes, il a dû, néanmoins, succomber à un mal dont il avait pris, croyons-nous, le germe dans une excursion au gouffre de Padirac, au cours de laquelle la légère embarcation qui le portait avait chaviré, le plongeant dans l'eau froide en compagnie de MM. Martel et Delclaux, qui faillirent périr avec lui. Fils de l'honorable conseiller général de Limogne, il se distinguait par une loyauté et une franchise à toute épreuve. Sa perte sera cruellement ressentie par le canton, où ses ascendants exerçaient depuis plus de trois cents ans la profession de notaire. Cette dernière contatation suffit à montrer combien une scrupuleuse honnêteté était de tradition dans cette famille, l'une des plus anciennes de la bourgeoisie Quercynoise. Nous prions les parents du défunt d'agréer l'hommage de nos plus vives condoléances.

Nous apprenons la mort de M. Jean-Camille Triaud, directeur du service des tabacs de l'Isère, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier du Mérite agricole. M. Triaud avait été contrôleur des tabacs à Cahors. Il devint presque notre compatriote, en épousant Mlle Leconte, fille du recteur de ce nom, qui avait pris sa retraite dans notre ville. Nos sincères condoléances aux familles estimées que la mort de M. Triaud éprouve si cruellement.

Hier ont eu lieu à Catus les obsèques de M<sup>me</sup> veuve de Valon, mère de M. Henri de Valon, avocat du barreau de Cahors. Nous partageons la douleur de notre sympathique compatriote.

Société des Sauveteurs du Lot

Dans sa réunion générale du 18 octobre, la Société des Sauveteurs du Lot a procédé à l'élection d'un président. A l'unanimité, M. Guiraudies-Capdeville a été élu.

Les mobiles du Lot

Dimanche dernier, les anciens mobiles du Lot, domiciliés à Cahors et dans les communes environnantes, se sont réunis à l'hôtel du Midi, pour arrêter les bases d'une association ayant pour but de venir en aide aux anciens mobiles dans le besoin. Les principales dispositions ont été adoptées à l'unanimité. Il est formé une société qui prend le titre d'Association amicale des anciens mobiles du Lot, dont le siège social est à Cahors. Cette association est essentiellement patriotique et de secours mutuels. L'association se propose de célébrer, dans un banquet qui aura lieu tous les ans, l'anniversaire des combats auxquels le mobile du Lot a pris part. Le banquet se tiendra, la première année, à Cahors, la deuxième à Figeac, la troisième à Gourdon. La cotisation annuelle est fixée à 1 franc. L'administration de la Société est confiée à un comité composé de dix membres siégeant à Ca-

HAINE MORTELLE

Par A. DES ORMEAUX

TROISIEME PARTIE LA RENCONTRE

IV

En cour d'Assises

Il vous répondra qu'il n'a qu'un désir, celui d'expier et de se faire oublier. Je ne réclame pas de vous un acquittement, l'accusé lui-même n'oserait y prétendre, mais je vous en adjure, ne jugez pas le crime puisqu'il a été sans résultat, punissez seulement la tentative. Je remets avec confiance entre vos mains le sort de Dubulle, vous ne serez pas plus sévère que le juge suprême qui lui a laissé le temps de se reconnaître et de se repentir. Et une seconde encore l'avocat resta debout, enveloppant d'un geste large et puis ant d'apôtre tous ceux qui contenaient la vaste salle, laissant flotter les dernières paroles de sa péroraison. Puis Paul se rassit au milieu de l'admiration et de l'émotion violente des assistants empoignés par cet sombre harangue qui, comme une hache, avait tranché dans le vif de l'accusation et avait brisé le faisceau de preuves habilement groupées contre Dubulle. Un murmure de voix agitées émit bientôt le prétoire on se demandait quel allait être le sort de l'accusé. Et comme le président interrogeait Dubulle, lui de-

fidèles. En vous rapprochant un peu de la grille vous reconnaîtrez ces deux gardes du corps : Maluni et la mère Madelaine, devenus les meilleurs amis, et qui s'entendent à merveille quand il s'agit d'être agréables à leurs maîtres qu'ils adorent encore plus que par le passé. Une seule question les sépare pourtant quelquefois. Maluni qui est géosseur des biens immenses de la famille Savreux est devenu très autoritaire, et prétend que la vieille femme de charge lui doit l'obéissance comme les autres. La mère Madelaine soutient qu'elle ne relève que de sa maîtresse, et qu'elle aimera mieux quitter le château que de recevoir des ordres d'un tard-venu. Mais toujours la querelle se termine amicalement par l'éloge de Paul et de Louise. D'Orgeval est marié aussi et père d'une ravissante petite fille que les deux amis donnent déjà pour femme à M. René Savreux : un mari de trois mois. Dubulle est mort dans la prison au moment où, grâce aux démarches de Paul il venait d'obtenir une réduction de peine que lui méritaient son repentir et sa conduite exemplaire. Il s'est éteint comme un saint, le nom de Paul sur les lèvres, au milieu de ses compagnons de captivité qu'il édifiait par sa piété. Son âme purifiée par le repentir s'est envolée vers le ciel d'où elle prie pour ses bienfaiteurs de la terre. Cette mort douce et calme, après une vie tourmentée est la plus belle récompense que Savreux pouvait rêver pour son héroïque charité. Paul et Louise s'avancent dans la vie, appuyés avec confiance au bras l'un de l'autre, entourés du respect et de l'admiration de tous. Dans le pays ils ont leur légende, et pour tous ceux qui aiment la vertu et honorent les rares qualités qui font les héros et les saints, ils sont et resteront toujours : la fée bienfaisante ! l'avocat des pauvres ! FIN



hors. Un sous-comité, composé de cinq membres élus par les mobiles de chacun des arrondissements de Figeac et de Gourdon, siègera au chef-lieu de chaque arrondissement.

Le comité provisoire de Cahors a été constitué de la manière suivante :

M. Guiraudies-Capdeville, ancien commandant de la mobile, président ; MM. Rodolose, Rivière, Desprats, de Cahors, Condouché, d'Arcambal, anciens officiers ; Paulin Larroque, de Cahors, Grèzes, maire de Valroufié, Capit, de Mercuès, Capit, de Pradines et Cluzel, de Cahors, anciens sous-officiers du régiment.

Ce comité provisoire est spécialement chargé de demander l'autorisation nécessaire à la constitution régulière de l'association et de provoquer des adhésions.

Après le banquet, qui a donné lieu à des toasts patriotiques, les mobiles présents à la réunion ont effectué le versement de la première cotisation, et se sont séparés en se donnant rendez-vous le 1<sup>er</sup> novembre devant le monument des mobiles.

**Rechargement des boulevards**

La route nationale n° 20, de Paris à Toulouse traverse la ville de Cahors sur une longueur de 1.400 mètres.

Cette traverse, désignée plus particulièrement sous le nom de rue de Labarre et de boulevard Gambetta, est très fréquentée et sa circulation diurne est considérable.

Aussi la chaussée, bien qu'entretenu avec soin par des cantonniers d'élite, s'use rapidement, et pour la ramener à son épaisseur normale de 0<sup>m</sup>15, nécessite tous les dix ans un rechargement complet.

C'est un travail de cette nature que l'administration des ponts et chaussées fait exécuter en ce moment au moyen d'un crédit spécial qui se décompose ainsi qu'il suit :

Fournitures de matériaux, 8.000 fr. ; main-d'œuvre, y compris le cylindrage, 4.000 fr. ; total 12.000 fr. ; soit un prix de revient approximatif de 8 fr. 50 par mètre courant.

**Epizooties**

Par arrêté préfectoral, sont nommés vétérinaires sanitaires : 1<sup>o</sup> Pour le canton de Saint-Germain, M. Goulomès, vétérinaire à Gourdon ; 2<sup>o</sup> pour le canton de Labastide-Murat, M. Fabre, vétérinaire à Gramat.

**Impudence**

Hier soir, vers 6 heures, la veuve Castagné, demeurant impasse d'Avvergne, au faubourg St-Georges, s'est brûlée gravement les mains en garnissant une lampe à essence qu'elle eût l'impudence de vouloir alimenter sans l'éteindre.

**Acte de probité**

Mme Thébains, demeurant rue du Portail-Alban, 21, a trouvé sur la voie publique un coupon d'une obligation des chemins de fer russes, qu'elle a déposée au bureau de police.

**Coups et blessures**

La police a dressé procès-verbal au nommé Moussier, âgé de 36 ans, cloutier, demeurant place Rousseau, 10, pour coups et blessures sur la personne de son frère.

**Les dispensés**

Voici la liste des jeunes gens de la classe de 1895 et des ajournés des classes de 1893 et 1894 dispensés en vertu des articles 21, 22, 23 et 50 :

**Canton de Cahors (Nord)**

1895. — Jouclas, Edouard, de Cahors, frère au service ; Malmay, Louis, de Cahors, unique de septuagénaire ; Hérel, Etienne-Georges, de Cahors, élève ecclésiastique ; Autefage, Jean-Côme, de Cahors, étudiant en médecine ; Colonge, Léon-Antoine, de Cahors, unique de veuve ; Alaux, Louis, de Cahors, soutien de famille ; Chastanet, Jean-Louis, de Cahors, unique de veuve ; Dajeau, Pierre, de Cahors, étudiant en pharmacie ; Molinier, Alfred-Jean, de Cahors, aîné de veuve ; Albressac, Antoine, de Lamagdeleine, frère au service ; Bessac, Léon, de Pradines, aîné de veuve ; Vidailac, Pierre, de Pradines, soutien de famille.

**Canton de Cahors (Sud)**

1893. — Cluzel, Jean-Léon, de Labastide-Marnac, frère au service — 1894. — Arnaudet, Jean-Baptiste, de Cahors, aîné de veuve. — 1895 Rigal, Joseph-Célestin, de Cahors, fils unique d'un père aveugle ; Second, Auguste, de Cahors, frère au service ; Bergon, Jean, de Cahors, soutien de famille ; Cambrouse, Louis-Alphonse, de Cahors, aîné de veuve ; Soulié, Louis, de Cahors, unique de veuve ; Bourthoumiex, Jacques, de Cahors, aîné d'orphelins ; Tréjet, François, de Cahors, frère au service ; Vialard, Isidore-Honoré unique de veuve ; Delmas, Baptiste-Marc, de Cahors, unique de veuve ; Soupa, Jean, du Montat, frère au service ; Soupa, Hippolyte, du Montat, aîné de 2 frères, concourant au même tirage ; Vincens, Baptiste, du Montat, unique de veuve.

**Le pain de guerre**

Les soldats, réservistes et territoriaux, n'ap-

prendront pas sans plaisir la suppression complète du biscuit dans la ration des vivres de campagne.

Sur l'ordre du ministre de la guerre, les directeurs du service de l'intendance dans les divers corps d'armée vont passer, avec les industriels aptes à effectuer la fabrication du pain de guerre, une convention en vertu de laquelle ils devraient, lors de la mobilisation, produire le maximum de pain de cette espèce pour une période de six semaines.

**Armée territoriale**

Les hommes de l'armée territoriale qui viennent d'accomplir une période d'instruction sont rentrés dans leurs foyers. Les rapports des commandants de corps d'armée sont unanimes à constater l'entrain, la bonne volonté, l'endurance de nos soldats de seconde ligne.

Les manœuvres de garnison accomplies par les régiments territoriaux ont été absolument réussies et pendant ces deux jours, on a pu constater, aussi bien chez les hommes que chez les officiers, de réelles qualités militaires.

Il est question, pour le prochain appel, de faire une expérience plus complète. Les régiments territoriaux, au lieu de manœuvrer isolément, seraient groupés en brigades, en divisions et appuyés, comme en temps de guerre, par des escadrons de cavalerie et des batteries d'artillerie. Dès maintenant, l'état-major général étudie pour la territoriale, un programme de manœuvres avec les trois armes combinées.

**Réforme utile**

Les communes réclament, non sans raison, qu'une colonne spéciale, afférente aux sommes leur revenant, figure désormais sur les feuilles de contribution expédiées au début de chaque année par les percepteurs aux contribuables.

La création de cette colonne permettrait ainsi aux contribuables de se rendre facilement compte d'où vient l'augmentation des impôts de l'Etat, du département, de la commune.

**Les déserteurs espagnols**

Les désertions continuent en Espagne, la plupart des déserteurs sera battent sur Toulouse d'où, après avoir reçu un secours, — car ils sont pour la plupart réduits à l'état de mendicité, — ils sont généralement dirigés sur les départements au nord de la Garonne.

Nous croyons savoir que les municipalités et les commissaires spéciaux de police de l'extrême frontière Sud, ont été invités à fournir pour la Streté générale, l'état nominatif de tous les déserteurs et insoumis espagnols résidant dans leur circonscription.

Ces étrangers devront se présenter à la préfecture sans aucun retard, sinon ils seront expulsés du territoire français ; seulement, il sera délivré un secours à chacun de ceux qui se présenteront, et on les répartira entre le Lot, le Lot-et-Garonne, la Dordogne et les autres départements.

**Foires**

Par arrêté préfectoral en date du 9 octobre, la commune de Padirac a été autorisée à créer deux nouvelles foires, qui se tiendront au chef-lieu de cette commune les 7 avril et 3 novembre de chaque année.

**Figeac**

Dimanche soir, vers 9 heures, le théâtre des Folies-Lyonnaises, installé sur la place de la Raison, donnait une représentation des *Deux Orphelins* devant un grand public.

A peine le rideau venait-il de se lever, qu'un craquement terrible se fit entendre : la galerie des troisièmes venait de s'écrouler, entraînant sous son poids de nombreux spectateurs. On s'empressa de relever les personnes qui paraissaient les plus atteintes, et, l'émotion calmée, la représentation continua.

Une vingtaine de personnes ont été plus ou moins contusionnées, mais aucune blessure n'est grave.

**Bagnac**

Ces jours derniers le jeune Elie Borie, âgé de 17 ans, voulant se rendre à Aurillac, ne trouva rien de mieux que de prendre le train sans billet. Avant d'entrer en gare d'Aurillac et afin de cacher sa supercherie, il voulut descendre à contre voie avant l'arrêt du train ; mais le jeune imprudent tomba sur la voie et se fit des contusions heureusement sans gravité.

Borie aura à répondre, un de ces jours, de son incartade devant le tribunal.

**Lacapelle-Marival**

Le soldat Vermande, étant en congé chez ses parents, voulut décharger un vieux fusil chargé depuis longtemps. L'arme éclata et lui mutila affreusement la main gauche.

**Douelle**

Les nommés Maurice Alibert, Jean Arnaudet et Elie Arnaudet, trois jeunes conscrits de la classe 1895, ayant trouvé, sur le champ de foire, un porte-monnaie contenant une somme assez

ronde, se sont empressés de le déposer entre les mains de M. le maire qui le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

**Duravel**

La foire a été belle. Les oies se sont vendues de 7 fr. 50 à 13 fr. la paire. Les canards, de 6 à 7 francs. Les poules, de 3 fr. 50 à 5 fr. Les bœufs sont toujours à des bas prix. Les porcs gras, se vendaient 33 fr. les 50 kilos.

**FAITS DIVERS**

**Plantation automnale des pommes de terre**

La pomme de terre est une plante des sols légers se ressuyant facilement, quand on la cultive dans un terrain un peu compacte, elle est plus exposée à l'humidité et par suite à la maladie. On ne connaît pas de remède à la maladie des pommes de terre, mais on peut l'éviter en partie au moyen des plantations très précoces ou même des plantations faites l'automne. On a remarqué en effet que la maladie se développait toujours à la même époque, vers le mois d'août ; si l'on arrivait à faire mûrir les tubercules avant ce moment on les récolterait presque toujours intacts. La plantation automnale des pommes de terre se fait en novembre, on plante un peu profondément, pour éviter l'action du froid. Les feuilles n'apparaissent guère qu'en même temps que celles des plantations faites au printemps, mais les tubercules se développent beaucoup plus vite. Une des causes qui empêche les plantations d'automne de se généraliser, c'est qu'elles doivent se faire à une époque où l'on a d'autres travaux, les semailles, également importants. Cependant elle est pratiquée par un certain nombre de cultivateurs qui en obtiennent de bons résultats, au point de vue du rendement et à celui de la préservation de la maladie.

**Les écrevisses de Russie**

D'où viennent les écrevisses qu'on consomme dans tous les pays du monde, puisque la Meuse n'en fournit plus et qu'un peu partout se dépeuplent les rivières où abondaient jadis ses savoureux crustacés ? Une revue de Saint-Petersbourg éclaircit le mystère. Les écrevisses actuelles viennent presque toutes de Finlande, où elles abondent et d'où on les exporte par cargaisons énormes. Pour ne citer qu'un exemple, le vapeur *Karl von Linnen* a quitté Bjoernelorg, en Finlande, ces jours derniers à destination de l'Allemagne avec un chargement de plus de 400,000 écrevisses vivantes, soit 33,333 douzaines environ dont quelques-unes, vraisemblablement franchiront le Rhin.

**Les Vins d'Algérie**

On a de bonnes nouvelles des vendanges en Algérie. On parle de 10 à 12 francs l'hectolitre pour les bons crus à livrer de suite. Les viticulteurs algériens demandent généralement 1 franc le degré, ce qui peut faire 10, 12 et 13 francs l'hectolitre, suivant la vigueur du jus au pressoir.

**Ce que valent les mauvaises pièces**

A propos de la démonétisation, sait-on quelle est la valeur, en France, des pièces étrangères qui n'ont pas cours ?

Les pièces de 5 francs du Chili, du Pérou et de la République Argentine valent 2 fr. 25 ; les pièces de 5 francs roumaines 4 fr. 55 ; les pièces espagnoles de 5 pesetas d'Alphonse et d'Amédée, 3 fr. 90 ; les écus napolitains de Ferdinand, 2 fr. 35 ; les doubles écus espagnols d'Isabelle, 2 fr. 25 ; les pièces romaines de 1 franc, 80 centimes ; les pièces espagnoles de 1 peseta d'Alphonse et d'Amédée, 70 centimes ; les pièces italiennes de Victor-Emmanuel au millésime de 1863 perdent de 15 à 20 0/0 ; les pièces espagnoles, celles d'Humbert et les pièces du Pape sont cotées 80 à 85 francs le kilog. d'argent.

**Bibliographie**

LE POUR ET LE CONTRE, journal financier, 1, rue de la Bourse, Paris. Abonnement 10 fr. par an. — Sommaire du N° du 18 octobre :

I. — Impôts et revenus indirects. — Le Commerce extérieur. — La crise Brésilienne. — « Le Pour et le Contre » : le Canada et la province de Québec. — Revue du marché. Valeurs d'assurance ; Chronique des mines d'or. — Chronique du centre : Acieries de la marine et des chemins de fer ; Acieries de Saint-Etienne ; Hauts fourneaux de chasse ; Acieries de Firminy ; Société des tanneries Simon Ullmo. — Chronique du nord : Chronique de Londres. — Nouvelles et informations. — Assemblées et dividendes : Grande distillerie Cusenier. — Union des gaz. — Mines de Lexington. — II. — Les obligations des chemins de fer français. — Ancien comptoir d'escompte. — III. Bilans, avis divers, cotes, tirages.

SAINT-NICOLAS. — 17<sup>e</sup> année. — Sommaire du 15 octobre 1896 : De toute sa force (Tante Nicole. — Journal d'une petite fille (A. Merhovas). — Le croûton de pain (V. Aury). — Le chevalier de la triste figure (C. Norbart). — C'est le beaudet (A. Piazzi). — Le roi des Sylphes (F. Ortol). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations d'après A. Loudet, et par Vernes, J. Geoffroy, Birch, A. Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES (60<sup>e</sup> année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 octobre 1893 : Un bibliophile, par A. Muénier. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — Les lunettes de grand-père, par G. Bernier. — Pas de voile, par Et. Marcel. — Nannette, par Art. Dourliac. — Causerie de quinzaine ; Mademoiselle de Fierlyrs, par F. Dillaye. — De Lugano au Rusli, par Ed. Gachat. — Le copris espagnol, par J. H. Fabre. — Mossi jué.

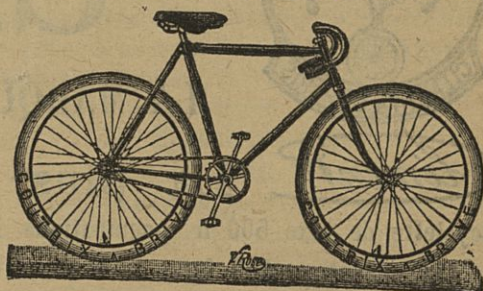
Illustrations par J. Geoffroy, D. Whyte E. Bayard, J. Girardet, L. Rudnicki, etc. et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

Annonçons comme devant paraître prochainement un ouvrage ayant pour titre : « Comment discerner les Styles du VI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> Siècle, » dans lequel seront classés méthodiquement, toutes sortes d'Objets d'Art et de Curiosités de types définis et dont les caractères spéciaux seront relevés dans les commentaires synthétiques de M. L. Roger-Milès, un des auteurs qui marquent aujourd'hui dans la critique et l'histoire de l'art. L'éditeur, M. Edouard Rouveyre, s'est appliqué à ne donner que des reproductions parfaites de pièces dont l'authenticité était contrôlée, et les documents analytiques où chaque objet trouve, pour ainsi dire, son état civil, sont d'une rigoureuse exactitude et d'une précision qui en rend la lecture nécessaire et facile.

On peut affirmer que cette œuvre de patiente érudition et de goût sûr, s'adresse à tout le monde, connaisseur ou non ; indispensable comme un dictionnaire parce qu'en même temps qu'un livre de luxe, fort beau à feuilleter, elle sera un instrument précieux de consultation journalière, et deviendra le véritable Manuel de la Curiosité. (Cette publication formant un fort volume in-4<sup>o</sup> Jésus, reliure en toile artistique, non rogné, et d'un prix relativement minime, sera adressée à l'examen, en communication et franco, à ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine à Paris.)

**USINE A BRIVE**



FABRE, horloger à Cahors.

**A LA BOURSE D'OR**



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10 CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE. Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ Achat de Matières Or, Argent et Platine Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

**LA VUE POUR TOUS**

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS Marque déposée « CRISTAL DIAMANT » Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

**H. FABRE**

10, Rue de la Mairie, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

**Escompte et Recouvrements**

M. Gabriel BRUEL, de Cajarc, vient de fonder à Cahors, une maison d'Escompte et Recouvrements, 3, rue du Lycée.

Les bureaux de M. BRUEL seront ouverts aux commerçants et industriels à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire  
1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheonneaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> Itinéraire  
1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheonneaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Agde (le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balnearius-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (e), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Collioure, Couiza-Montazels, Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne Cap breton, Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cédeac, Vielle-Aure), Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Nouvelle (la), Oron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas (Barèges, Canterets, Léz, Saint-Sauveur), Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginols, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiés), Saint-Giron (Aulos), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Verret, Thèbes, les Escaldas, Graüs-de-Canaueilles).

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

ALMANACH UNIVERSEL

1897

Le Père la Charrue

J'ai deux grands bœufs dans mon étable. Pierre Dupont.



Se vend à CAHORS :  
Chez Jean LARRIVE, fils aîné  
16, Rue de la Liberté

**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les Samedis  
**20 PAGES GRAND FORMAT**  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'ÀUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 8, r. du 4-Septembre

**Journal de la Santé**  
REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE  
CRÉÉE EN 1894  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.  
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'experts spécialistes.  
PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 5 francs en librairie.  
ABONNEMENTS : Un an, 6 francs ; UNION POSTALE, 8 francs. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).  
BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).  
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

**AVIS**  
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**  
Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.  
Enclume de Famille  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil. Écharpes pour maîtres et adjoints. EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.



GRANDE MARQUE NATIONALE

**CLÉMENT**

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p <sup>e</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. extra 450 fr. —	id n° 1 id 450 fr. —
id. n° 1 375 fr. —	id n° 2 id 375 fr. —
id. n° 2 300 fr. —	Tricycle pour dames 700 fr. —
Bicyclette-Tandem 750 fr. —	Tricycle pour hommes 700 fr. —

Tricycle automobile CLÉMENT, Prix : 1,600 fr. avec le moteur Dion et Bouton.

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.  
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**  
**COUVERTS CHRISTOFLE**  
CHRISTOFLE & C<sup>o</sup> Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy  
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ  
Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

**GUÉRISON**  
Certains et Radicaux de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
MÊME DES Plaies et Ulcères variqueux très incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>o</sup>, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**  
A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE  
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

**IMPUISSANCE** de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique : Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urino au lit à tout âge, 5 fr.  
Le propriétaire-gérant : LAYTON

**PIANOS MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852  
Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues  
SUCCESSEUR  
2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS  
Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**  
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement  
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.